

CONFERENCE DE PRESSE DU CICG

PROGRAMME Les Rendez-Vous du Gouvernement Propos liminaire du Ministre

- Monsieur le Ministre,

- Madame le ministre,

-

-

- Madame la Directrice Générale du CICG,

- Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse nationale et internationale,

- Chers invités, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux et honoré de participer à cet exercice d'échange avec vous et tous les ivoiriens qui nous suivent à travers les médias numériques.

Nous venons de suivre un document auto-visuel qui résume un tant soit peu l'ensemble des activités qui ont été menées au sein de notre département ministériel.

Permettez-moi pour les 20 minutes dont je dispose de revenir sur un certain nombre de points pour faciliter les échanges avec l'auditoire.

Avant tout propos, je voudrais remercier et féliciter Madame la Directrice Générale du CICG pour l'initiative lumineuse qui consiste à donner périodiquement l'occasion à un membre du gouvernement de venir exposer sur les actions de son département.

C'est une belle opportunité d'échanger avec le monde de la presse sur l'ensemble de nos réformes et projets en cours.

Mesdames et Messieurs, le thème qui nous est proposé en l'occurrence « **l'Aménagement urbain et logements sociaux, stratégies et perspectives pour une Côte d'Ivoire émergente d'ici à 2020** » constitue la synthèse des principales missions du département ministériel que j'ai l'honneur de conduire depuis le mois de juin 2011.

Mon exposé liminaire va s'articuler autour du plan suivant :

- I- L'URBANISME
- II- LES REFORMES
- III- LA REHABILITATION ET LA CONSTRUCTION
- IV- L'ASSAINISSEMENT
- V- LE LOGEMENT
- VI- LES PERSPECTIVES A COURT TERME

I- AU PLAN DE L'URBANISME

Il faut dire que tout aménagement urbain réussi dépend d'une bonne politique de planification des agglomérations. Cela ne peut s'obtenir qu'avec des études de schémas directeurs et de plans d'urbanisme directeurs bien conçus.

Notre pays qui a l'ambition d'être dans le lot des pays émergents a lancé des études d'urbanisme dans tous les chefs-lieux de région, dans le district d'Abidjan et celui de Yamoussoukro. Le coût total de l'opération est 5 milliards 200 millions.

- Les études du district sont financées par la JICA (Coopération Japonaise) à hauteur de 2 milliards 750 millions.

- Celles de Yamoussoukro et de Bouaké sont confiées au cabinet Franco – Suisse Urba plan.

- Les autres villes de l'Intérieur sont attribuées aux cabinets nationaux que sont 3 AU / BEPU et AUT.

Ces études vont déboucher sur l'élaboration de documents de planification urbaine qui nous permettront de savoir d'avance les emprises des voies structurantes, des emplacements des grands équipements (aéroports, gares routières, zones industrielles, zones d'habitation, espaces commerciaux etc ...).

II- AU PLAN DES REFORMES

Plusieurs reformes ont été initiées pour permettre à notre département de répondre efficacement aux nombreuses attentes des ivoiriens.

On peut les classer en 05 (cinq) grandes familles :

1- Accélération des procédures de traitement et de délivrance des actes

- La réduction du délai d'établissement du permis de construire pour le faire passer de 200 à 87 jours ;
- L'informatisation de la chaîne de traitement des actes pour plus de transparence à ce niveau ;
- L'ordonnance pour créer un acte unique d'accès de propriété à la place de trois actes par le passé. Aujourd'hui l'ACD est le seul acte qui donne droit à la pleine propriété et s'obtient en 03 mois en moyenne au lieu de 18 mois ;
- La commission litige pour accélérer le traitement des dossiers au contentieux.

2- Sécurisation et simplification de l'accès au foncier

- L'ouverture de guichets du foncier et de l'habitat à l'intérieur du pays ;
- La création d'un corps d'aménageurs fonciers agréés pour mettre fin progressivement aux lotissements villageois ;
- Le décret pour fixer des taux maxima de la purge des droits coutumiers (2000 frs district d'Abidjan, district autonome de Yamoussoukro 1500 Frs, chefs-lieux de région 1000 F).

3- Redynamisation des instruments financiers pour accompagner la politique du logement

- FSH (Fonds de soutien de l'habitat)
Création d'un fond de cautionnement mutuel pour tous les demandeurs de logements sociaux.
- CDMH (Compte de Mobilisation pour l'Habitat)
Les taux d'accès aux crédits bancaires sont plafonnés à 5,5%. La durée du remboursement passe de 10 à 20 ans.

4- Amélioration du cadre de vie

- Décret relatif au fonctionnement de la copropriété et des syndicats ;
- Aménagement des quartiers sous équipés à travers le C2D.
- Lancement du projet LEM (lotissement à équipement modéré) pour aider les économiquement très faibles à accéder à un logement décent).

5- Les réformes en cours

- Le code du foncier urbain où des dispositions vont régler les conditions de fixation du loyer et des cautions pour mettre fin aux abus des propriétaires ;
- Le nouveau décret relatif aux conditions de délivrance du permis de construire pour imposer au maître d'ouvrage des procédures plus contraignantes (assigner à tout projet de bâtiment en hauteur de R+2 minimum, un bureau de contrôle et rendre obligatoire l'étude du sol par des laboratoires comme le LBTP).

III- AU PLAN DE LA REHABILITATION ET DE LA CONSTRUCTION

Le Ministère a participé à tous les grands travaux de réhabilitation lancés depuis 2011 (les universités, le CCIA, les administrations de l'intérieur du pays affectés par la crise etc ...).

Il en a été de même pour tous les nouveaux projets de construction (hôpitaux, salles de classe, centres de santé etc...).

IV- AU PLAN DE L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement est le secteur où le ministère a le plus d'initiatives opérationnelles sur le terrain. Elles sont malheureusement mal connues du grand public.

Au niveau des travaux des bassins versants du gourou (carrefour de l'indénié)

Le ministère a lancé de manière concomitante les chantiers suivants :

- Les travaux de 3 barrages écrêteurs de crues + points de rupture en cours de réalisation par l'entreprise ESPINA d'un coût de 2 763 373 436 financée par la BAD pour une durée de chantier de 10 mois ;
- La construction de 4 barrages écrêteurs de crues en cours de réalisation par l'entreprise ESPINA d'un coût de 2 984 345 730 financée par la BAD pour une durée de chantier de 10 mois ;

- La construction d'ouvrages de drainage au niveau de l'ancienne casse d'Adjamé en cours de réalisation par l'entreprise FRANZETTI d'un coût de 1 458 924 300 financée par la BAD pour une durée de chantier de 10 mois ;
- Les travaux de curage des bassins tampons et de la fusion des canaux C1 et C2 au carrefour de l'Indénié réalisés par l'entreprise GANA OUSMANE d'un coût de 271 000 000 financés par la BAD dont les travaux sont achevés depuis décembre 2013.

Les projets d'assainissement en liaison avec le PRICI

Le ministère a lancé les chantiers suivants :

- L'aménagement du carrefour de l'Indénié qui va être réalisé par la Société FADOUL TRAVAUX COTE D'IVOIRE, montant 2 678 543 832 financé par la Banque Mondiale (PRICI) pour une durée de chantier de 08 mois ;
- L'aménagement de la baie de Cocody qui va être réalisé par l'entreprise E.R.B d'un coût de 5 909 062 560 financé par la Banque Mondiale pour une durée de chantier de 08 mois.

Les travaux d'assainissement dans le cadre du contrat d'affermage avec la SODECI

A travers la SODECI, le ministère est chargé de l'entretien de tous les réseaux d'eaux usées enterrés et du collecteur principal qui part d'Abobo jusqu'à Port-Bouët en mer.

Il en est de même pour toutes les stations de relevage, de dégrillage, de dessablage et de prétraitement.

Les travaux suivis par l'ONAD

Le ministère a lancé les chantiers suivants :

- La réhabilitation du tronçon du canal du GOUROU au niveau des 220 logements, réalisée par l'entreprise BAMBA CORPORATION d'un coût de 134 000 000 financée par le BUDGET NATIONAL pour une durée de chantier de 03 mois ;
- Le curage de la fusion des canaux C1 et C2 au carrefour de l'Indénié, réalisé par l'entreprise E.I.D.A d'un coût de 168 000 000 financé par le Budget National pour une durée de chantier de 10 mois.

A l'intérieur du pays

- 95 % des populations utilisent les systèmes d'assainissement individuels c'est-à-dire les fosses septiques. L'ONAD va se déployer pour organiser les vidanges auprès des ménages. Pour cela nous allons réaliser des centres de dépotage autour de chacune des grandes villes de Côte d'Ivoire, pour y déposer les produits de vidange et y réaliser les systèmes d'exploitation et de transformation de ces produits de vidange en engrais et énergie à partir du biogaz.

- la Direction de l'Assainissement et du Drainage (DAD) va poursuivre la vulgarisation de l'ATPC (assainissement total piloté par la communauté) pour amener à terme 100 % des villages au statut de FDAL (fin de défécation à l'air libre).

V- Au plan de la production des logements sociaux, économiques et de standing

Le programme des logements sociaux nous a été confié en décembre 2012 lors d'un remaniement.

Après 03 (trois) mois de définition de la stratégie opérationnelle de ce vaste projet nous avons commencé sa mise en œuvre à partir du 28 mars 2013 date de lancement de la pré-souscription aux logements sociaux. Aujourd'hui nous sommes le jeudi 27 mars 2014 donc cela fait un an jour pour jour que nous avons lancé ce projet.

Les étapes de ce vaste projet sont les suivantes :

- 1- La pré-souscription aux logements sociaux. Cette opération a permis de recenser plus de 60 000 demandeurs de logements ;
- 2- La recherche du foncier à l'intérieur du pays et à Abidjan ;
- 3- La remobilisation de tous les acteurs du BTP autour du projet (le secteur bancaire, les autres professionnels, notaires, architectures, urbanistes, géomètres experts, ingénieurs VRD etc...);
- 4- L'Appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les promoteurs ;
- 5- Les lancements des chantiers à l'intérieur du pays ;
- 6- Les lancements des chantiers d'Abidjan (Songon, Bingerville, Bassam) par Monsieur le Premier Ministre ;
- 7- Le démarrage des études VRD par la CHANIE (Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils et Experts de Génie Civil et de Bâtiments de Côte d'Ivoire) ;
- 8- Le Lancement des chantiers du programme LEM pour les économiquement très faibles par le CEFFAL ;
- 9- La réalisation des chantiers des VRD dans un futur proche sur toute l'étendue du territoire.

VI- LES PERSPECTIVES A COURT TERME

Mesdames et Messieurs et chers partenaires des médias de la presse,

Vous noterez suite à cet exposé que nous avons entamé tous les chantiers liés à nos attributions.

En terme de perspective à court terme, nous comptons suivre leur mise en œuvre jusqu'à la réalisation totale de tous les projets en matière d'urbanisme, réhabilitation, construction, assainissement et logements sociaux.

Il en sera de même pour toutes les réformes engagées.

Je termine tout en vous rassurant sur la détermination de toute l'équipe de mon département ministériel à faire aboutir avant 2015 l'ensemble de nos projets.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Mamadou SANOGO